

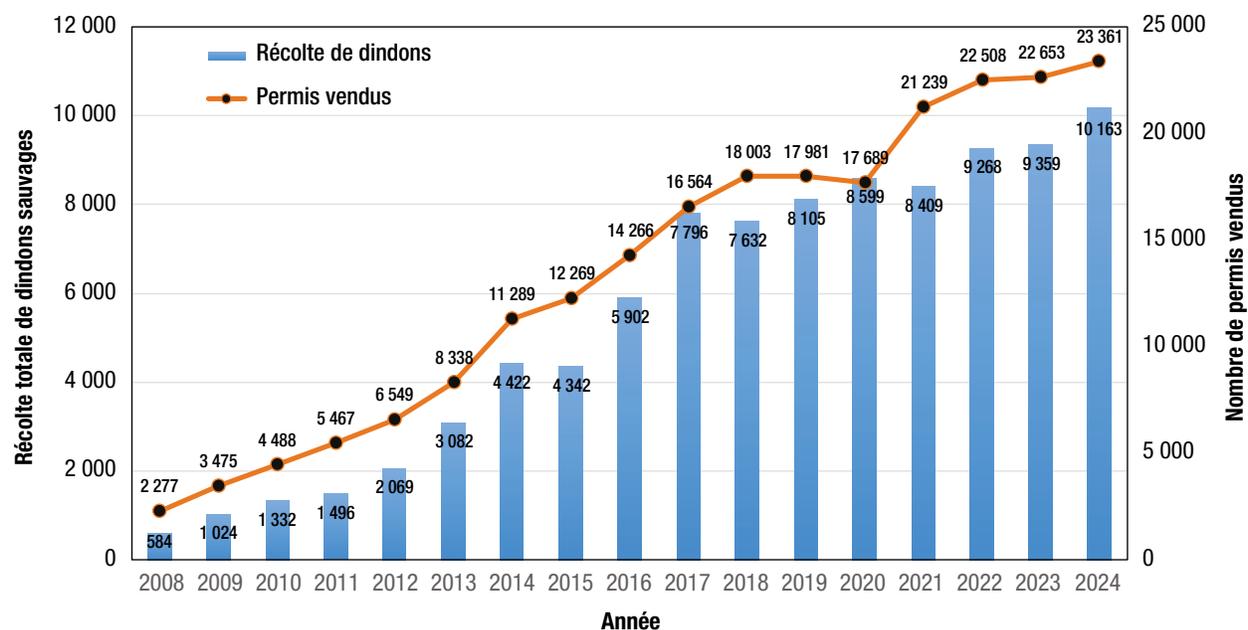


# Bilan de la chasse au dindon sauvage 2024

Depuis la mise en place d'une chasse régulière printanière au dindon sauvage en 2008, la récolte a été principalement à la hausse. Cette tendance s'est poursuivie en 2024 avec une chasse printanière qui atteint un nouveau record de 10 163 dindons récoltés.

Les données du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs révèlent que le succès de chasse provincial au printemps, soit le nombre de dindons récoltés divisé par le nombre de permis vendus, s'élève à 31 % pour la récolte d'un premier dindon sauvage et demeure l'un des taux les plus élevés dans le Nord-Est américain. Ce taux est semblable à celui de l'an dernier. Le nombre de chasseurs est toujours en croissance, le nombre de permis de chasse vendus au printemps 2024 étant de 23 261, comparativement à 22 653 permis en 2023. Ces données confirment que l'engouement pour ce gibier se poursuit et que l'espèce est bien établie dans plusieurs régions du Québec.

## Évolution de la récolte de dindons sauvages et du nombre de permis vendus au printemps





## Suivi du plan de gestion 2016-2023

Selon les indicateurs retenus par le Ministère pour suivre l'état des populations dans les zones de chasse, notamment les observations des chasseurs et le succès de chasse, les populations de dindons sauvages se portent bien dans les régions où elles se sont établies. Conformément au plan de gestion, la chasse sportive de la saison 2024 a favorisé la mise en valeur de l'espèce tout en assurant le contrôle des populations.

Plusieurs régions du Québec ont bénéficié de modalités plus permissives pour la chasse au dindon sauvage en 2024. Les modifications suivantes ont été apportées aux modalités de chasse et sont en vigueur depuis le printemps 2024 :

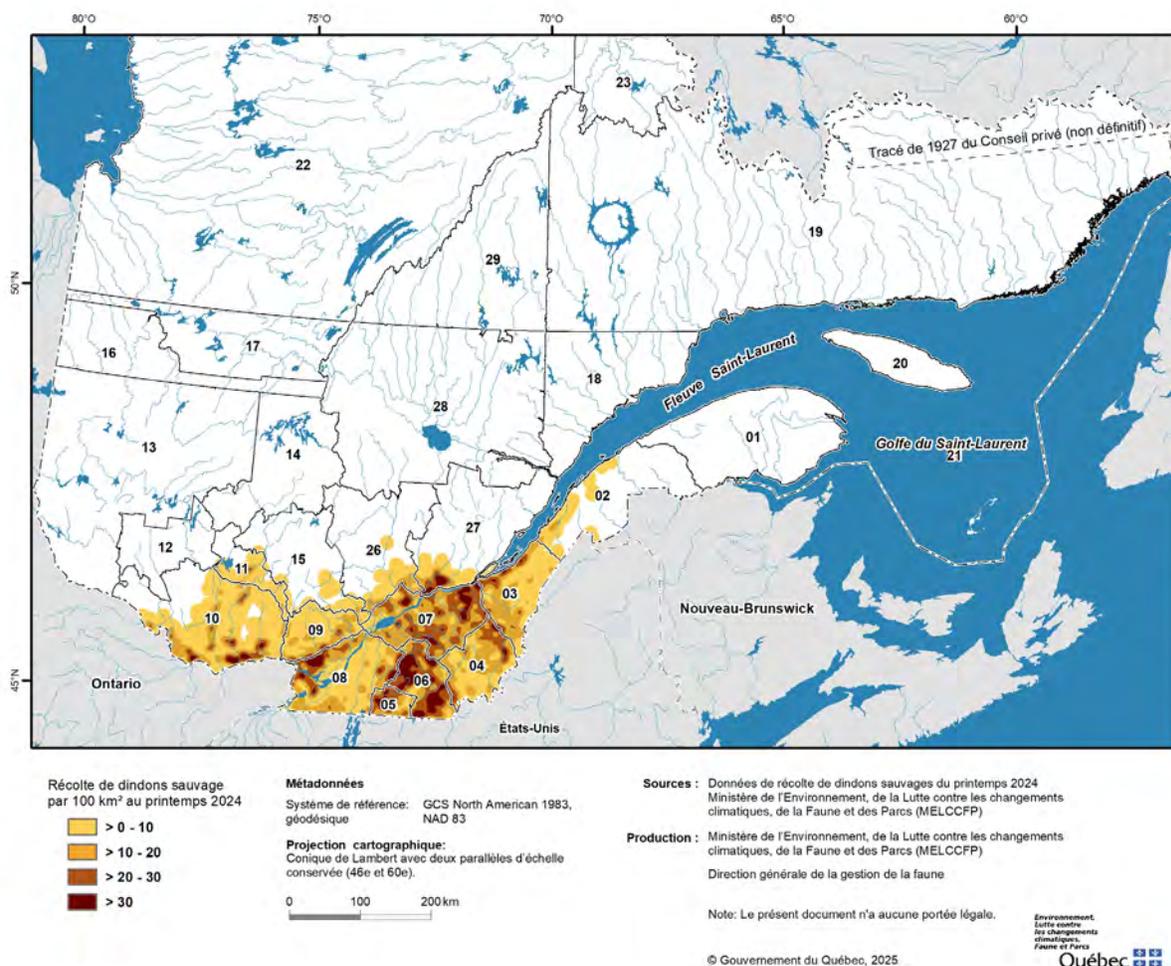
1. La chasse printanière est autorisée pendant 12 demi-journées dans la zone 2, et une limite de récolte d'un dindon à barbe s'y applique.
2. La période de chasse printanière passe de 12 à 25 demi-journées dans les zones 3, 11, 26 et 27, en plus des zones 4 à 10, et l'on peut récolter jusqu'à deux dindons dans une même zone.
3. La saison de chasse automnale est maintenant autorisée dans les zones 3, 9 et 11, en plus des zones 4, 5, 6, 7, 8 et 10. Sa durée est de 7 demi-journées. La limite de récolte s'y maintient à un dindon, mâle ou femelle.

## Récolte totale au printemps et par région

En 2024, la majorité des zones de chasse ont enregistré une hausse du nombre de dindons sauvages récoltés. Des variations entre les années sont normales pour une espèce à forte productivité évoluant dans des conditions climatiques hivernales qui limitent sa répartition. La récolte est considérée comme marginale dans les zones de chasse 2 (Bas-Saint-Laurent), 11 et 15 (Laurentides) et 26 (Mauricie), mais l'augmentation de la récolte, du succès de chasse ou des observations en 2024 portent à croire que les populations de dindons sauvages y sont encore en expansion.

### Évolution de la récolte totale de dindons sauvages au printemps

Zone de chasse	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	15	26	27	Total
<b>2016</b>		51	769	554	1 496	882	971	60	1 083	16	0	0	0	7	13	<b>5 902</b>
<b>2017</b>		80	1 051	663	1 912	1 309	1 197	120	1 390	32	0	0	1	17	24	<b>7 796</b>
<b>2018</b>		106	1 015	462	1 760	1 479	1 168	142	1 399	44	0	0	3	11	43	<b>7 632</b>
<b>2019</b>		177	992	540	1 778	1 575	1 328	149	1 438	49	0	0	3	28	48	<b>8 105</b>
<b>2020</b>		306	973	408	1 453	1 849	1 772	359	1 275	60	0	0	11	38	95	<b>8 599</b>
<b>2021</b>		365	865	333	1 327	1 872	1 543	411	1 371	90	0	0	17	98	117	<b>8 409</b>
<b>2022</b>		504	1 009	391	1 536	1 984	1 691	429	1 394	80	0	0	22	92	136	<b>9 268</b>
<b>2023</b>		500	987	462	1 603	2 060	1 662	449	1 240	102	0	0	40	79	175	<b>9 359</b>
<b>2024</b>	115	867	982	458	1 584	2 233	1 550	449	1 233	123	0	0	46	175	348	<b>10 163</b>



## Récolte d'un deuxième dindon à barbe au printemps

Depuis le printemps 2014, les chasseurs ont la possibilité de récolter un deuxième dindon à barbe dans certaines zones de chasse du Québec. Lors de la saison de chasse printanière 2024, 2 857 chasseurs, soit environ 12 % de l'ensemble des chasseurs de dindon, ont réussi à récolter ce deuxième dindon à barbe. L'adoption en 2024 de modalités plus permissives a probablement contribué à l'augmentation du nombre de chasseurs ayant récolté deux dindons.

Année	Succès de récolte d'un dindon	Succès de récolte de deux dindons	Nombre de chasseurs ayant récolté deux dindons
2014	31 %	8 %	941
2015	28 %	7 %	897
2016	31 %	10 %	1 456
2017	35 %	12 %	2 041
2018	32 %	10 %	1 873
2019	34 %	11 %	2 065
2020	36 %	13 %	2 257
2021	30 %	10 %	2 097
2022	31 %	11 %	2 387
2023	31 %	11 %	2 408
2024	31 %	12 %	2 857



## Sondage

Pour une neuvième année consécutive, une grande proportion de chasseurs de dindons sauvages a participé au sondage annuel de 2024 réalisé pour recueillir leurs observations sur le terrain. Plus de 2 100 chasseurs choisis aléatoirement ont fait l'exercice, ce qui donne un taux de réponse de 19 % pour ce sondage.

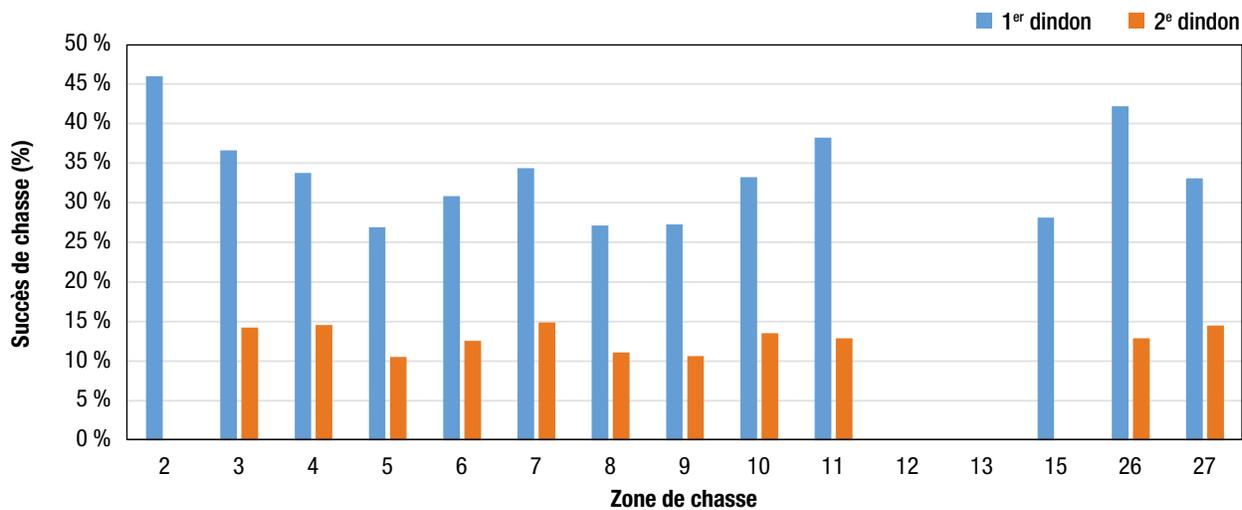
La participation des chasseurs est essentielle, puisqu'elle permet au Ministère de considérer leurs préoccupations et d'effectuer un meilleur suivi de l'état des populations. Ce court sondage permet d'obtenir, en plus de leurs observations, des données précises sur leur récolte et leur degré de satisfaction quant à leur saison de chasse. Ces informations sont importantes dans l'élaboration des indicateurs qui permettent de suivre de façon dynamique l'évolution des populations de dindons sauvages au Québec.

Le Ministère tient à remercier tous les chasseurs de dindons sauvages qui ont répondu au sondage. Votre collaboration fait de ce processus un véritable succès. Un sondage sera de nouveau envoyé en 2025 à des chasseurs de dindon sauvage choisis aléatoirement. Nous vous remercions à l'avance de votre précieuse collaboration.



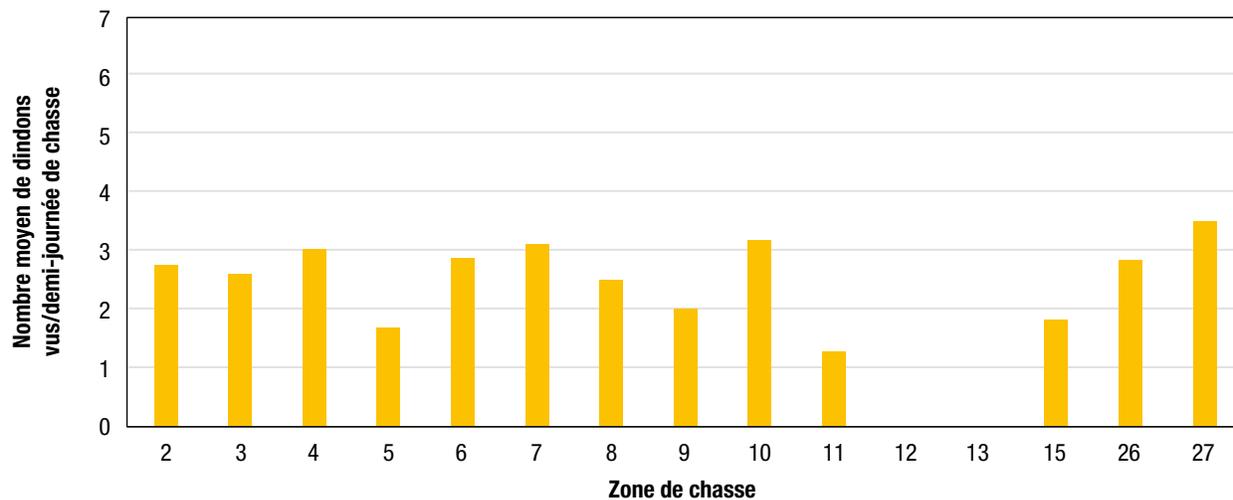


## Taux de succès au printemps 2024



Le graphique ci-dessous illustre la moyenne du nombre de dindons vus par demi-journée de chasse dans les principales zones de chasse.

## Observations des chasseurs au printemps à 2024



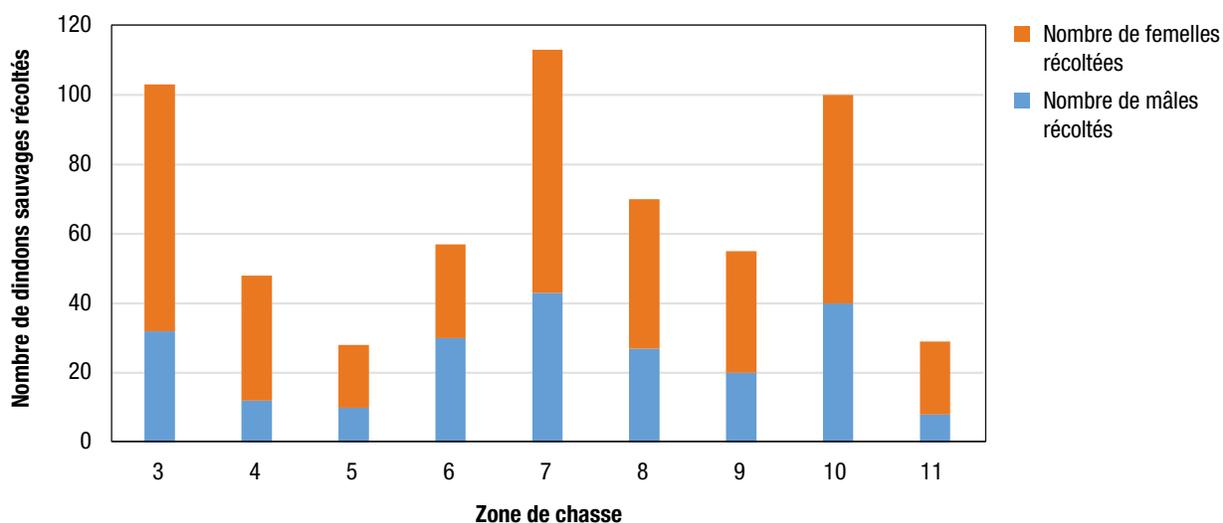


## Chasse d'automne

Afin de bien gérer les populations au Québec, la récolte de dindon sauvage à l'automne a été mise en place pour la première fois en 2020 dans les zones de chasse où les populations sont abondantes, soit les zones 4, 5, 6, 7, 8 et 10. Au printemps 2024, les zones 3, 9 et 11 se sont ajoutées à cette autorisation. La chasse d'automne autorise la récolte de femelles, ce qui permet de réguler l'accroissement des populations et ainsi de limiter les enjeux de cohabitation avec l'espèce. Les modalités d'exploitation mises en place pour la saison de chasse à l'automne permettent ainsi d'assurer une bonne gestion des populations tout en assurant la pérennité de l'espèce.

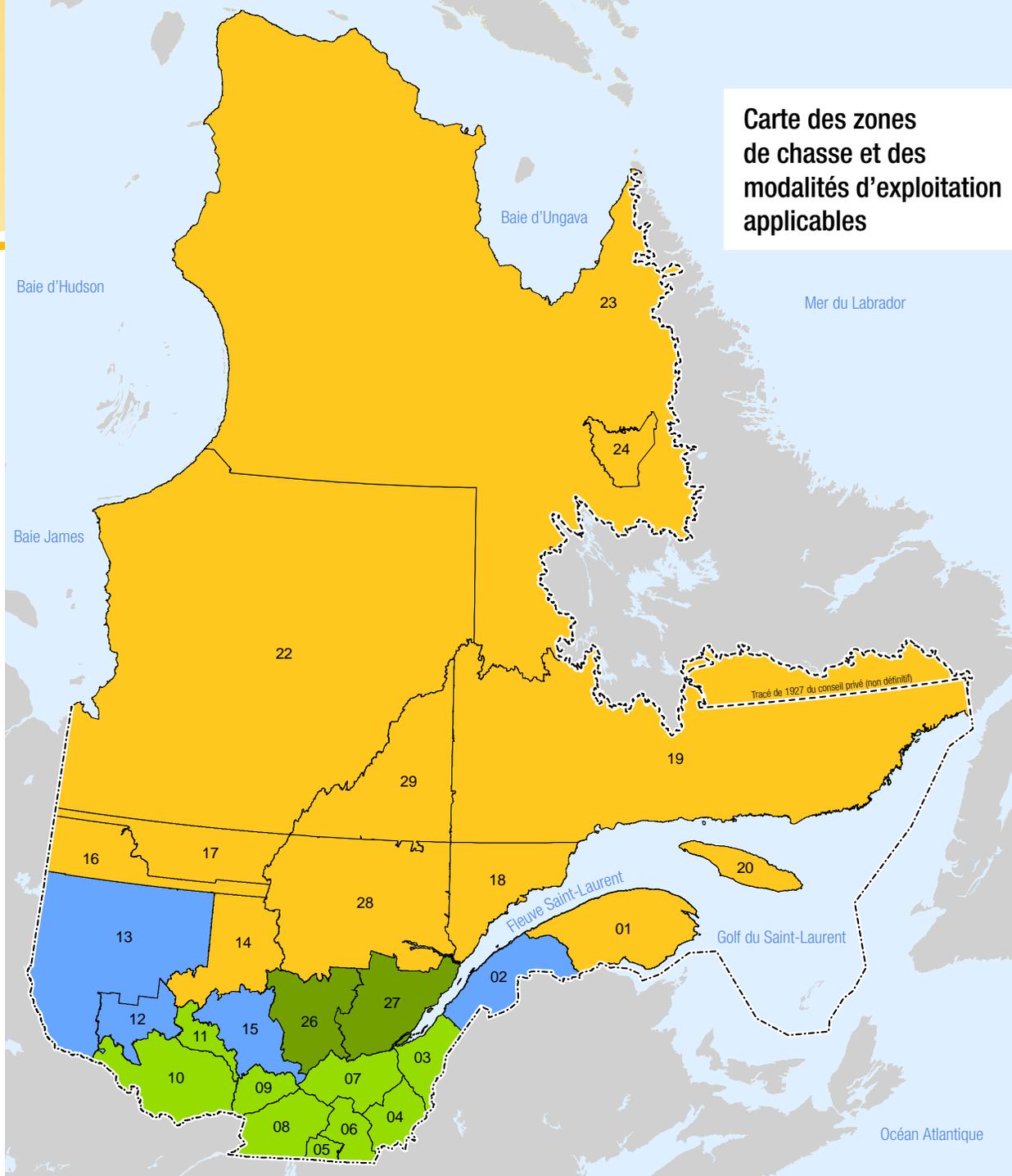
En 2024, 2 964 chasseurs ont profité de cette nouvelle période de chasse. Ils ont réussi à récolter 603 dindons sauvages, et la récolte la plus élevée a été observée dans la zone de chasse 7. Ces résultats portent le succès de chasse automnale au Québec à 20 %.

### Récolte de dindons sauvages à l'automne 2024 par zone de chasse



Vous pouvez consulter la [réglementation de la chasse au dindon sauvage](#), ainsi que le [Plan de gestion du dindon sauvage au Québec](#) pour plus d'informations.

# Carte des zones de chasse et des modalités d'exploitation applicables



Zones de chasse	CHASSE AU PRINTEMPS		CHASSE À L'AUTOMNE	
	Durée de la période de chasse	Limite de prise	Durée de la période de chasse	Limite de prise
1, 14, 16, 17, 18, 19N, 19S, 20, 22, 23, 24, 28, 29	Chasse interdite	Chasse interdite	Chasse interdite	Chasse interdite
2, 12, 13, 15	12 demi-journées	1 dindon à barbe	Chasse interdite	Chasse interdite
26, 27	25 demi-journées	2 dindons à barbe	Chasse interdite	Chasse interdite
3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11	25 demi-journées	2 dindons à barbe	7 demi-journées	1 dindon avec ou sans barbe

Environnement,  
Lutte contre  
les changements  
climatiques,  
Faune et Parcs

